



# Assemblée générale

Soixante-treizième session

77<sup>e</sup> séance plénière

Mardi 23 avril 2019, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Présidente : M<sup>me</sup> Espinosa Garcés. . . . . (Équateur)

*En l'absence de la Présidente, M<sup>me</sup> Ioannou (Chypre), Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

## Point 34 de l'ordre du jour (suite)

### Prévention des conflits armés

**Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapport du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables (A/73/741)**

M<sup>me</sup> Puerschel (Allemagne) (*parle en anglais*) :  
Je voudrais tout d'abord remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette importante séance, qui donne au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, la possibilité de présenter les conclusions importantes de son troisième rapport (voir A/73/741) à l'Assemblée générale. Nous remercions également la Cheffe du Mécanisme, M<sup>me</sup> Catherine Marchi-Uhel, d'avoir présenté le rapport sur la mise en œuvre de

son mandat dans lequel elle décrit les progrès réalisés depuis la création du Mécanisme et les difficultés restant à surmonter.

L'Allemagne s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Croatie un peu plus tôt aujourd'hui (voir A/73/PV.76) et souhaite faire quelques observations supplémentaires à titre national.

L'Allemagne condamne dans les termes les plus énergiques toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en Syrie. L'impunité pour de tels crimes est inacceptable. Nous devons traduire en justice les auteurs des crimes les plus graves et faire en sorte qu'ils répondent de leurs actes. Nous devons veiller à l'application du principe de responsabilité pour les atrocités perpétrées en Syrie. Sans un processus de réconciliation efficace et inclusif, il ne saurait y avoir de paix pérenne.

Depuis 2011, le Procureur général fédéral de l'Allemagne enquête sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis en Syrie. Plusieurs verdicts ont été rendus. Le mandat d'arrêt international contre le général Jamil Al-Hassan, ancien chef du Service de renseignement de l'armée de l'air syrienne, et l'arrestation en Allemagne de deux anciens membres des services secrets syriens en février, grâce à une étroite coopération franco-allemande, constituent des étapes importantes sur la voie de la justice et de la réconciliation pour les victimes. Le Mécanisme a un rôle crucial à jouer dans l'établissement des responsabilités et l'administration de la justice en Syrie. C'est

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-11784(F)



Document adapté

Merci de recycler



pourquoi l'Allemagne tient à lui réaffirmer son plein appui politique.

Le conflit en Syrie est maintenant entré dans sa neuvième année, comme cela a été dit plusieurs fois aujourd'hui. Nous sommes consternés par les violations flagrantes et généralisées des droits de l'homme et toutes les violations du droit international humanitaire qui continuent d'être commises en Syrie. Les arrestations arbitraires, les détentions, les actes de torture et les disparitions forcées, qui se poursuivent sans relâche, illustrent la gravité de la situation de crise pour la protection des civils en Syrie. Les informations faisant état de la saisie et de la démolition de camps de personnes déplacées, ainsi que des obstacles dressés par le régime syrien pour empêcher le retour de certains habitants déplacés, sont extrêmement préoccupantes et soulignent plus encore l'absence d'état de droit en Syrie.

Nous sommes encouragés d'apprendre que le Mécanisme a réalisé des progrès au cours de l'année écoulée. Le rapport montre qu'il est devenu un répertoire central des informations et éléments de preuve attestant des crimes commis en Syrie. Nous nous félicitons de ses enquêtes ciblées, qui ont permis de combler stratégiquement les lacunes dans les éléments de preuve déjà recueillis par d'autres acteurs et conduit à l'ouverture de deux dossiers.

Afin de mener à bien cet important travail et de s'acquitter de ses fonctions, le Mécanisme doit coopérer étroitement avec d'autres instances existantes, notamment la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne mise en place par le Conseil des droits de l'homme et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), ainsi qu'avec les États et la société civile. C'est pourquoi nous nous félicitons d'apprendre que le Mécanisme a encore renforcé sa collaboration avec des partenaires clés et conclu de nouveaux cadres de coopération.

Dans ce contexte, nous saluons la signature d'un mémorandum d'accord avec l'OIAC. Le Mécanisme a pour mandat d'enquêter sur les personnes responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie et peut donc jouer un rôle crucial dans l'application du principe de responsabilité pour les attaques à l'arme chimique. Nous nous félicitons également des efforts qu'il a déployés pour autonomiser les Syriens et les organisations de la société civile syriennes en créant des cadres de dialogue et de coopération, et l'encourageons à poursuivre cet important travail.

Dans le même temps, nous engageons le Mécanisme à poursuivre le dialogue avec les États Membres et les procureurs nationaux. Nous nous félicitons du dialogue étroit et constructif que le Mécanisme entretient avec l'Allemagne, en particulier avec le Procureur général fédéral. Ce n'est que grâce à la coopération étroite de tous les acteurs concernés que nous pourrions atteindre notre objectif commun, à savoir l'application du principe de responsabilité en Syrie.

Afin de poursuivre cet important travail, il est essentiel d'assurer le financement durable du Mécanisme. L'Allemagne verse depuis 2017 une contribution annuelle de 1 million d'euros qu'elle augmentera de 250 000 euros en 2019, pour un total de 1,25 million d'euros. Afin d'assurer au Mécanisme une assiette financière stable pour 2019, l'Allemagne – aux côtés du Liechtenstein, du Qatar, des Pays-Bas, du Danemark et de l'Irlande – a organisé à Genève, le 22 novembre 2018, une conférence d'annonce de contributions, comme cela a déjà été évoqué aujourd'hui. Bien qu'un certain nombre d'États se soient engagés à contribuer au budget du Mécanisme pour 2019, le rapport montre que les besoins financiers de cette année ne sont pas encore entièrement couverts. C'est la preuve irréfutable qu'un financement durable du Mécanisme ne sera possible que dans le cadre du budget ordinaire de l'ONU. Sans financement durable, le Mécanisme ne sera pas en mesure de planifier ou de mener à bien son important travail. Nous nous félicitons donc que le Mécanisme ait officiellement demandé à être intégré dans le budget ordinaire de l'ONU pour 2020.

Instaurer la justice prend du temps, mais c'est une étape cruciale sur la voie d'une paix durable. Nous devons donc faire tout notre possible pour que la justice l'emporte. La population syrienne mérite la justice, la paix et la réconciliation. L'action du Mécanisme est cruciale à cet égard.

**M<sup>me</sup> Gregoire Van Haaren** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas se félicite du débat de ce jour consacré au troisième rapport du Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie (voir A/73/741). Je remercie la Cheffe du Mécanisme, M<sup>me</sup> Catherine Marchi-Uhel, de son exposé éclairant, ainsi que de la qualité et de l'exhaustivité du rapport.

Le Royaume des Pays-Bas s'associe sans réserve aux déclarations faites au nom des 27 États membres de l'Union européenne par les représentants du Liechtenstein et de la Croatie (voir A/73/PV.76).

À l'écoute des déclarations d'aujourd'hui, le message de l'Assemblée générale demeure très clair : il faut que justice soit rendue pour les crimes graves commis en Syrie, exemple moderne le plus frappant des effets de l'impunité. Un régime qui n'a pas à répondre de ses actes continuera d'avoir un comportement dégradant. Outre la poursuite des souffrances sur le terrain, cette impasse risque de gravement compromettre l'ordre public international. Aujourd'hui, nous affirmons une fois de plus que l'Assemblée ne se résignera pas à ce sort. Je voudrais insister sur trois aspects : l'établissement des responsabilités, le financement durable et une coopération renforcée.

S'agissant du premier point, veiller à l'établissement des responsabilités, je souligne que les États ont pour responsabilité principale de respecter et garantir les droits de l'homme de toutes les personnes qui se trouvent sur leur territoire. Pour mettre fin à l'impunité, il incombe aux États de mener des enquêtes approfondies et de poursuivre en justice tous les auteurs de crimes internationaux. S'ils ne s'en acquittent pas, la communauté internationale sera dans l'obligation de s'en charger.

Le Mécanisme est une entité internationale de justice pénale unique en son genre, qui appuie l'établissement des responsabilités à l'échelle nationale, régionale et internationale. Dans le même temps, les États Membres doivent veiller à ce que, avec l'aide du Mécanisme, des poursuites puissent être engagées. Nous ne devons pas créer de zones sanctuaires pour les personnes soupçonnées de crimes aussi atroces. Nous appelons donc tous les États à passer leur législation nationale en revue et, si nécessaire, à renforcer leurs capacités nationales pour poursuivre les crimes internationaux commis en Syrie.

L'accent mis de manière très nette sur l'indépendance et l'impartialité du Mécanisme est essentiel pour préserver la confiance de la communauté internationale. Il est important pour les victimes que les crimes commis par toutes les parties soient envisagés indépendamment de l'affiliation de leurs auteurs présumés.

Cela m'amène à mon deuxième point : l'importance d'un financement durable. Le Royaume des Pays-Bas est un fervent partisan du Mécanisme, auquel il a contribué à hauteur de 5 millions d'euros à ce jour. Un financement durable est essentiel pour qu'il puisse planifier et organiser ses travaux sur plusieurs années. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt de travailler avec tous les États, dans le courant de l'année, pour

garantir son financement à partir du budget ordinaire, comme c'est le cas du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar.

Enfin, je voudrais souligner qu'il est nécessaire que nous renforçons tous, collectivement, notre coopération avec le Mécanisme, qui est un organe subsidiaire créé par l'Assemblée générale conformément à l'article 22 de la Charte des Nations Unies. Par conséquent, le système des Nations Unies tout entier, y compris tous les organes subsidiaires et organisations affiliées, se doivent de coopérer pleinement avec le Mécanisme. Il s'agit notamment de partager avec lui toutes les informations pertinentes. Nous appelons tous les États et la société civile à le faire.

Pour terminer, veiller à l'établissement des responsabilités pour les crimes les plus atroces est un processus qui peut prendre de nombreuses années. Par conséquent, l'Assemblée générale tout entière, collectivement, et chaque État Membre, individuellement, doivent s'y engager résolument avec détermination et patience. L'impunité ne saurait prévaloir, car il ne peut y avoir de paix sans justice. Avec l'aide du Mécanisme, nous pouvons faire entendre la voix des victimes et veiller à ce que justice soit un jour rendue.

**M. Almanzlawiy** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, la délégation de mon pays se félicite de l'occasion qui lui est donnée de participer à ce dialogue interactif et de clarifier les vues du Royaume d'Arabie saoudite concernant le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, et concernant la manière de l'activer afin d'instaurer la justice et de faire en sorte que ceux qui ont causé la catastrophe humanitaire dont souffre actuellement le peuple syrien frère aient à répondre de leurs actes.

Ma délégation se félicite de ce premier débat officiel sur le rapport du Mécanisme (voir A/73/741), qui permet de promouvoir la participation de l'ONU et de ses organes aux efforts visant à rendre justice et à sauver cette population opprimée, qui continue de subir le joug de la répression, ainsi que de graves violations de ses droits et de sa dignité humaine.

Nous souhaitons la bienvenue à la Cheffe du Mécanisme, M<sup>me</sup> Catherine Marchi-Uhel, et apprécions à sa juste valeur le rôle éminent qu'elle joue dans

l'accomplissement de sa difficile tâche de collecte des éléments de preuve et informations sur les violations commises par les autorités syriennes, qui se poursuivent à ce jour. Nous soulignons que la voie de la réconciliation n'a rien de facile. Néanmoins, il ne peut y avoir de paix sans justice, et il ne peut y avoir de paix durable en Syrie sans établissement des responsabilités. Nous remercions M<sup>me</sup> Marchi-Uhel de son rapport, qui montre la diligence, l'impartialité et le professionnalisme avec lesquels son équipe s'emploie à recueillir des informations et éléments de preuve dans les circonstances les plus difficiles.

Certains se demanderont peut-être pourquoi nous devrions activer le Mécanisme, puisqu'il semble que le nombre de meurtres a diminué et que le terrorisme a été vaincu, et que des zones de désescalade ont été créées. À ceux-là, nous répondons que c'est à cause de l'incapacité du Conseil de sécurité de s'engager à faire appliquer ses principes et priorités pour assurer la justice et la paix internationales. C'est aussi parce que les résolutions antérieures sur la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne n'ont pas réussi à protéger les déplacés et à préserver la vie des martyrs. Voilà pourquoi nous avons voulu créer un mécanisme qui permette de sauver ce qui peut être sauvé et de protéger ce qui peut être protégé.

Toute une génération d'enfants perdus ne parviennent toujours pas à trouver une école dans leur quartier. Les personnes détenues dans de sombres prisons, de même que celles qui sont enterrées dans des charniers non identifiés, continuent d'être oubliées. Femmes, hommes et enfants continuent de suffoquer sous les armes chimiques. Les rapports de l'ONU ont prouvé que les forces syriennes sont responsables de l'emploi de ces armes.

Mon pays croit en la capacité de la communauté internationale et en l'efficacité de ses institutions de protéger et de garantir les droits de l'homme dans le monde entier. Ces droits ont été violés par le terrorisme, l'intolérance et l'oppression, ainsi que par l'arrogance politique qui ne se soucie que de ses intérêts.

L'accès à la justice peut être long et difficile. Toutefois, il passe par des mesures pacifiques et impartiales. La justice ne peut être servie que grâce à la transparence, et les besoins des Syriens ne seront satisfaits que si ceux qui ont cherché à les détruire répondent de leurs actes.

**M<sup>me</sup> Leega Piiskop** (Estonie) (*parle en anglais*) : L'Estonie s'associe à la déclaration qui a été prononcée par les représentants de la Croatie et du Liechtenstein (voir A/73/PV.76).

Tout d'abord, nous voudrions remercier M<sup>me</sup> Catherine Marchi-Uhel, Cheffe du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, d'avoir présenté son troisième rapport (voir A/73/741) et du dévouement avec lequel elle dirige le Mécanisme. L'Estonie appuie pleinement les travaux du Mécanisme et ses rapports. Une fois de plus, nous voudrions exprimer notre volonté de coopérer avec le Mécanisme et de mettre à sa disposition les éléments de preuve et autres documents pertinents, conformément au droit international et à notre législation nationale.

Le Mécanisme continue de s'acquitter de ses tâches dans un contexte très complexe et de se heurter à différents défis, comme le souligne le rapport. Le conflit en Syrie dure plus de huit ans et a donné lieu à d'énormes souffrances humaines et pertes en vies humaines. Nous avons été témoins de violations systématiques et brutales des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Le Mécanisme, qui a pour mandat de recueillir des informations et des éléments de preuve sur les crimes internationaux les plus graves commis en République arabe syrienne, a besoin de l'appui constant de la communauté internationale. La séance d'aujourd'hui nous offre une autre excellente occasion d'exprimer notre appui sans faille aux travaux du Mécanisme. Comme il est indiqué dans le rapport, ni la collecte ni les travaux d'analyse et d'enquête ne seront achevés dans un avenir proche.

Nous nous félicitons des progrès accomplis par le Mécanisme dans tous les domaines relevant de son mandat, notamment en matière de collecte d'éléments de preuve. Le Mécanisme a également renforcé et élargi sa liste d'interlocuteurs et a conclu un certain nombre d'accords-cadres de coopération supplémentaires. Nous voudrions féliciter le Mécanisme d'avoir intensifié ses efforts pour favoriser la coopération entre les acteurs concernés aux niveaux national, régional et international.

Il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit syrien. Nous devons redoubler d'efforts pour mettre un terme au conflit. Une solution durable à la crise syrienne passe par un processus politique et un



accord reposant sur un large consensus international. L'Estonie appuiera toute initiative permettant d'apporter la paix et la stabilité à ce pays déchiré par la guerre et la violence. Nous aidons actuellement les réfugiés de guerre syriens en participant aux efforts en faveur de leur réinstallation et en contribuant financièrement aux fonds et projets d'aide humanitaire. Toutefois, une solution politique ne signifie nullement que ceux qui ont commis d'ignobles atrocités contre le peuple syrien ne doivent pas rendre des comptes.

Nous estimons que la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves est essentielle pour édifier une société juste et équitable, en demandant des comptes aux auteurs de ces crimes et en rendant justice aux victimes. Pour veiller à l'application du principe de responsabilité s'agissant des crimes internationaux commis en Syrie, nous demandons une fois de plus au Conseil de sécurité de saisir la Cour pénale internationale de cette situation, afin que justice soit rendue à toutes les victimes.

Dans l'intérêt de la justice pour la Syrie et pour garantir le respect du droit pénal international, nous appelons toutes les parties au conflit à montrer qu'elles ont le sens des responsabilités et à coopérer pleinement avec le Mécanisme en recueillant des pièces concernant les violations des droits de l'homme et en collectant des éléments de preuve, en vue de faciliter les procédures et les poursuites judiciaires futures contre les auteurs de crimes internationaux commis en République arabe syrienne.

Il faut assurer d'urgence le financement des activités du Mécanisme au titre du budget ordinaire de l'ONU afin qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat et que les victimes puissent effectivement espérer obtenir justice. Il nous plaît de voir qu'il en sera ainsi à partir de 2020. L'Union européenne et plusieurs de ses États membres à titre individuel, dont l'Estonie, ont versé des contributions volontaires au Mécanisme.

Nous souhaitons plein succès à M<sup>me</sup> Marchi-Uhel dans ses efforts alors qu'elle poursuit ses enquêtes importantes sur les crimes les plus graves commis en République arabe syrienne.

**M. Cheng Lie** (Chine) (*parle en chinois*) : Le conflit en Syrie, qui vient d'entrer dans sa neuvième année, a causé de graves souffrances au pays et à son peuple. Les Syriens souhaitent vivement rétablir la paix et regagner leurs foyers le plus rapidement possible. À l'heure actuelle, l'ONU continue de jouer son rôle de principale voie de médiation et s'emploie à

promouvoir un processus politique inclusif en Syrie. Un nouveau cycle du dialogue d'Astana sera organisé bientôt et des progrès sont attendus dans la mise en place de la Commission constitutionnelle. La Chine a toujours soutenu que toutes les parties syriennes doivent respecter le droit international humanitaire et s'opposer à toutes les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Dans le même temps, nous estimons que dans le cadre des efforts pour lutter contre l'impunité, il faut respecter la souveraineté judiciaire des pays concernés, qui doivent jouer un rôle de premier plan, et aller dans le sens de l'ensemble des efforts déployés en faveur d'un règlement politique. La communauté internationale doit respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie et jouer un rôle actif et constructif dans la promotion du règlement politique de la question syrienne. Les actions menées dans ce cadre doivent contribuer à préserver l'unité des États Membres de l'ONU et éviter de compliquer la question.

La position de la Chine concernant la création du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables reste inchangée. La mise en place de ce mécanisme a soulevé une vive controverse. Le pays concerné n'a pas été pleinement consulté et son gouvernement n'a pas donné son consentement. Les États Membres ont des divergences de vues sur les activités du Mécanisme et sur ses rapports. La Chine n'est pas favorable à ce que les activités du Mécanisme soient financées par le budget ordinaire de l'ONU.

La Chine estime que la promotion d'une solution politique à la question syrienne doit respecter les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les normes fondamentales régissant les relations internationales. La Chine est prête à œuvrer aux côtés de la communauté internationale pour contribuer à une solution globale, appropriée et équitable à la question syrienne en encourageant les parties syriennes à rechercher une solution acceptable pour tous dans le cadre d'un processus dirigé et pris en main par les Syriens, dans l'esprit de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité.

**M. Mikeladze** (Géorgie) (*parle en anglais*) : La Géorgie s'associe à la déclaration qui a été prononcée par le représentant du Liechtenstein (voir A/73/PV.76).

Je voudrais tout d'abord remercier M<sup>me</sup> Catherine Marchi-Uhel, Cheffe du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, d'avoir présenté le rapport (voir A/73/741) sur l'important travail accompli pour promouvoir le respect du principe de responsabilité s'agissant des crimes commis pendant le conflit. Nous nous félicitons également de ce premier débat officiel à l'Assemblée générale sur le rapport du Mécanisme et de l'occasion qui nous est donnée de nous pencher sur la nécessité de traduire en justice tous ceux qui sont responsables des crimes odieux commis en République arabe syrienne depuis mars 2011.

Le conflit en Syrie a causé d'énormes souffrances au peuple syrien. Ce conflit a fait au moins un demi-million de victimes et provoqué le déplacement de millions de personnes. L'Assemblée générale a créé le Mécanisme en décembre 2016, en application de la résolution 71/248, pour lutter contre l'impunité persistante des auteurs de crimes graves au regard du droit international commis par toutes les parties au conflit. L'Assemblée a ainsi démontré le rôle important qu'elle peut jouer sur les questions où le Conseil de sécurité est bloqué. De fait, la création du Mécanisme a marqué une avancée importante en direction de la justice, après des années d'atrocités sans limites en Syrie.

Dans ce contexte, la Géorgie appuie pleinement la création du Mécanisme, mandatée par l'Assemblée générale, et elle appuie financièrement ses travaux et continuera de le faire à l'avenir. Ma délégation accueille avec satisfaction les progrès considérables accomplis par le Mécanisme, en particulier l'élargissement de la collecte d'éléments de preuve, dont le nombre s'élève actuellement à plus d'un million. Nous sommes également encouragés par les résultats tangibles que donne la coopération entre les enquêteurs nationaux et le Mécanisme, qui a permis d'ouvrir deux dossiers.

Nous condamnons les mesures prises par le régime d'Al-Assad pour entraver le processus d'enquête, au mépris des recommandations formulées dans les rapports pertinents de la Commission internationale indépendante d'enquête sur la République arabe syrienne, et son refus d'honorer ses obligations en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. La Géorgie croit fermement dans les principes de la justice internationale et de l'état

de droit, piliers d'une paix durable. Lorsque l'impunité règne, ni la justice ni la paix ne peuvent être réalisées.

Dans ce contexte, si elle accueille avec satisfaction les contributions financières volontaires des États qui appuient le travail vital du Mécanisme, la Géorgie est résolument pour l'octroi de fonds prélevés sur le budget ordinaire de l'ONU. Nous estimons que ce mécanisme, ainsi que la Commission internationale indépendante d'enquête sur la République arabe syrienne, faciliteront et accéléreront des procédures pénales équitables et indépendantes, conformément aux normes du droit international.

Pour terminer, je souhaite réitérer une fois de plus le plein appui de la Géorgie aux efforts conjoints que déploie la communauté internationale pour éliminer l'impunité et rendre la justice au peuple syrien.

**M<sup>me</sup> Matos Juárez** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela est attachée à la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux les plus graves, laquelle constitue indubitablement une étape indispensable au maintien de la paix et de l'état de droit sur les plans national et international, toujours dans le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que des principes de non-ingérence et de souveraineté des pays.

Néanmoins, en ce qui concerne la résolution 71/248 du 21 décembre 2016, nous maintenons notre position de principe, à savoir que nous n'acceptons pas la création du Mécanisme, qui constitue une violation des articles 10, 11, 12 et 22 de la Charte des Nations Unies, car le Conseil de sécurité est le seul organe compétent pour créer des tribunaux ayant une autorité juridique contraignante sur les personnes et les États. L'Assemblée générale ne peut prendre sur elle de créer un mécanisme chargé de recueillir, de rassembler, de préserver et d'analyser les preuves de violations du droit international, parce que cela reviendrait à empiéter sur les compétences du Conseil de sécurité.

Avec cette résolution, l'Assemblée générale a tenté de créer un mécanisme doté de compétences qui reviennent exclusivement au procureur général de chaque pays, créant ainsi un précédent négatif qui porte atteinte à la souveraineté des États et aux responsabilités des organes de l'ONU. Il convient de souligner que la norme élémentaire qui régit la fourniture d'une aide technique juridique par l'ONU aux États Membres est que c'est l'État Membre concerné qui doit en faire

la demande. La création du Mécanisme ne résulte pas d'une demande d'assistance du Gouvernement de la République arabe syrienne à cet effet.

La création du Mécanisme constitue une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la République arabe syrienne, ce qui affaiblit la compétence juridique de ses autorités et des ses organes nationaux. Comme chacun le sait, les efforts de réconciliation nationale entrepris par le Gouvernement syrien ont atteint une étape importante, et ce mécanisme pose donc une menace directe à la réalisation d'une solution politique dans ce pays.

Pour les raisons susmentionnées, nous rejetons nous aussi la proposition du Secrétaire général d'inclure le Mécanisme au projet de budget pour 2020, car celui-ci n'a pas l'appui de tous les États Membres de l'ONU, outre le fait qu'il est illégal et contraire à la Charte.

Enfin, nous espérons pouvoir travailler à l'avenir sur des initiatives politiques qui soient conformes à l'objectif incontournable qu'est la quête de paix, de stabilité et de justice en Syrie, et qui tiennent systématiquement compte des principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, dans l'intérêt du peuple syrien et dans le respect de la souveraineté nationale, du principe de non-ingérence et du droit international.

**M. Sakaguchi** (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon estime qu'il est extrêmement important que les responsables des crimes et des violations des droits de l'homme les plus graves qui se sont produits en Syrie soient amenés à rendre des comptes. Dans ce contexte, le Japon félicite le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 des progrès accomplis depuis qu'il a commencé ses travaux en avril 2018 ainsi que de l'élargissement de ses activités.

Je tiens à remercier la Cheffe du Mécanisme, M<sup>me</sup> Catherine Marchi-Uhel, d'avoir présenté son rapport (voir A/73/741). Le Japon espère que le Mécanisme renforcera sa coordination avec l'ONU et les autres autorités pertinentes et qu'il s'acquittera efficacement de ses fonctions.

**M<sup>me</sup> Myo** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour s'associer aux autres délégations ayant exprimé leur profonde préoccupation face à l'érosion du multilatéralisme basé sur des règles et à la violation de la Charte des Nations Unies en ce qui

concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le détournement du système des Nations Unies pour servir des intérêts politiques personnels et contourner les règles et procédures établies des organes de l'ONU est totalement inacceptable pour ma délégation. Un tel comportement ne fait que diminuer la confiance qu'inspire le système des Nations Unies, en particulier auprès des petits pays en développement, dont les espoirs de sécurité, de développement et de justice sociale sont intimement liés à l'ONU et à sa Charte.

Ma délégation est opposée à la création du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011, car cette décision a été prise en violation des règles de procédure du système des Nations Unies. L'Assemblée générale a outrepassé son mandat en créant un tel mécanisme d'enquête, qui relève de la compétence du Conseil de sécurité. En outre, le Mécanisme constitue un important fardeau financier pour les maigres ressources de l'Organisation. Nous n'appuyons pas l'idée d'utiliser le budget ordinaire de l'ONU, qui pourrait être utilisé à meilleur escient pour lutter contre la pauvreté ou aider les nombreuses personnes vulnérables à travers le monde.

Dans le cas du Myanmar, nous nous sommes fermement opposés à la création du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar. Celui-ci a été créé par le Conseil des droits de l'homme qui a outrepassé son mandat. Il est l'illustration de la sélectivité, de la discrimination et du deux poids, deux mesures qu'exerce cet organe de l'ONU chargé de défendre les droits de l'homme. En outre, son mandat est très intrusif pour la juridiction nationale d'un pays souverain.

Ma délégation ne remet pas en question la nécessité de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, un des piliers fondamentaux de l'action de l'ONU. Nous sommes simplement opposés au détournement des mécanismes des Nations Unies par certains États Membres pour servir leurs intérêts politiques, en violation des principes de respect de la souveraineté, d'impartialité, de non-discrimination et de règlement pacifique des différends sur la base du dialogue politique. Nous devons défendre fermement les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et prévenir un échec du multilatéralisme. Unissons-nous pour protéger l'intégrité de l'ONU, seul organe mondial qui sert

les intérêts de l'humanité, et promeut la sécurité et une prospérité durable pour tous.

**M. Rivero Rosario** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba a fait partie des États Membres qui ont voté contre la résolution 71/248 sur la création du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, adoptée par l'Assemblée générale. Comme cela a été indiqué lors de l'adoption de cette résolution (voir A/71/PV.66), Cuba n'appuie ni n'appuiera aucun mécanisme qui ignore délibérément les principes directeurs qui ont présidé à la création de cette organisation, tels que la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

De plus, nous nous devons de dire que l'adoption et la mise en œuvre d'un tel mécanisme a créé un précédent dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies et constitué une violation des normes et principes du droit international ainsi qu'une procédure dangereuse pour la pratique de l'Organisation. Nous rejetons la création d'un mécanisme qui ignore clairement la responsabilité première qui incombe à chaque État souverain, ici le Gouvernement de la République arabe syrienne, et à son système judiciaire en matière d'enquête et de jugement de tout délit ou crime qui aurait pu être commis sur le territoire de ce pays.

Le caractère illégal de ce mécanisme est évident à maints égards. Le mandat qui est confié à ce mécanisme n'a aucun fondement juridique dans la Charte des Nations Unies; il outrepassé la compétence et les fonctions attribuées à l'Assemblée générale en vertu des Articles 10, 12 et 22 de la Charte des Nations Unies, et le qualifie d'organe subsidiaire de l'Assemblée générale, lui étendant, ainsi qu'à son personnel, un statut juridique, des immunités et des privilèges illégitimes. En outre, le mandat de base de ce mécanisme n'a même pas été défini et nous, les États Membres, n'avons pas eu la possibilité de nous prononcer et encore moins de décider à ce sujet.

Des fonctions analogues à celles d'un parquet sont aussi attribuées à ce mécanisme, afin de faire le rapprochement entre les preuves des faits délictueux et leurs auteurs présumés dans le but d'échanger ces informations avec les tribunaux ou les juridictions nationales, régionales ou internationales qui, d'après lui, seraient compétents. Cela constitue un abus d'autorité en droit

puisque, même dans la magistrature classique, un même organe ne peut être à la fois juge et partie.

En outre, nous considérons qu'il n'est en aucun cas possible de garantir l'indépendance et l'impartialité d'un mécanisme dont le fonctionnement est financé par des contributions volontaires. Au contraire, il y a trop d'exemples montrant les incidences néfastes qu'un tel mode de financement a sur l'indépendance et l'impartialité. Les pays donateurs sont ceux qui, en dernière instance, pèsent fondamentalement sur les décisions concernant le fonctionnement et l'action concrète du Mécanisme.

Compte tenu de ce qui précède, Cuba considère que ce mécanisme était défectueux dès la naissance, et les incohérences et contradictions reflétées dans le rapport présenté aujourd'hui le confirment (voir A/73/741). À cet égard, nous n'appuyons pas non plus la recommandation d'utiliser le budget ordinaire de l'Organisation pour financer ses activités.

Cuba réaffirme son opposition au Mécanisme chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en Syrie créé par la résolution 71/248, et réitère que nous ne pourrions pas prévenir les conflits ni encore moins garantir la paix et la sécurité internationales si on ne retient pas comme condition indispensable le strict respect de la Charte des Nations Unies et du droit international.

**M. Hawke** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M<sup>me</sup> Marchi-Uhel, Cheffe du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, de sa présentation du troisième rapport du Mécanisme (voir A/73/741). La Nouvelle-Zélande se félicite de cette occasion qui lui est donnée de débattre en séance plénière de l'Assemblée générale de l'important travail qu'effectue le Mécanisme.

Comme d'autres orateurs qui ont pris la parole aujourd'hui, la Nouvelle-Zélande réitère son ferme appui au Mécanisme et à son travail. Nous continuons de souligner l'importance de lutter collectivement contre l'impunité pour les crimes odieux commis en Syrie et le rôle essentiel que joue le Mécanisme dans ces efforts.

La Nouvelle-Zélande se félicite de constater que, selon le rapport du Mécanisme, des avancées sont enregistrées dans l'exécution de son mandat. La



propre enquête structurelle du Mécanisme et sa coopération avec une juridiction nationale qui ont abouti à l'ouverture de deux dossiers au cours de la période considérée mettent en exergue le travail important que le Mécanisme est en train d'accomplir pour établir la responsabilité pénale individuelle.

La Nouvelle-Zélande se félicite également que le Mécanisme recueille un nombre croissant d'éléments de preuve grâce aux nouvelles technologies, et qu'il collabore de plus en plus avec les États, les organisations internationales et la société civile. Nous nous félicitons en outre des efforts que déploie le Mécanisme pour intégrer la problématique femmes-hommes dans son travail. Nous l'engageons à prendre également des mesures similaires concernant les crimes commis contre les enfants, les personnes handicapées et les personnes présentant diverses orientations ou identités sexuelles, comme annoncé dans le rapport.

La Nouvelle-Zélande a versé une contribution volontaire au Mécanisme. Mais nous faisons écho aux demandes en faveur d'un financement durable du mécanisme au titre du budget ordinaire de l'ONU pour 2020. Comme le rapport l'indique clairement, l'ampleur et l'importance de la tâche à entreprendre par le Mécanisme sont immenses. C'est pourquoi il faut lui fournir toutes les ressources dont il a besoin pour accomplir le travail que nous lui avons demandé de faire. Nous continuerons de suivre de près le travail du Mécanisme. Il peut compter sur le plein appui de la Nouvelle-Zélande.

**M. Arrocha Olabuenaga** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique remercie M<sup>me</sup> Catherine Marchi-Uhuel de sa présentation du troisième rapport du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables (voir A/73/741). Le Mexique a appuyé le travail du Mécanisme depuis sa création sur la base d'un principe très clair : il ne saurait y avoir de paix sans justice. C'est pourquoi l'établissement des responsabilités est essentiel pour l'instauration d'une paix durable.

Depuis le début du conflit en Syrie en 2011, il a été fait état de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis de façon généralisée et systématique contre la population civile, notamment l'utilisation d'armes chimiques, sans que les mécanismes internationaux chargés d'établir les responsabilités ne soient en mesure de remédier à cette situation. Compte tenu de

la longueur de cette crise, qui dure depuis plus de huit ans et qui est une des pires crises humanitaires de notre époque – la collecte et la préservation d'informations et d'éléments de preuve sont essentielles pour enquêter sur la commission de crimes internationaux.

Nous saluons les solides avancées réalisées par le Mécanisme, comme l'indiquent ses rapports. En particulier, nous nous félicitons qu'au cours de l'année écoulée le travail du Mécanisme a permis l'ouverture de deux dossiers et facilité la coopération avec les États qui exercent leur compétence sur certains des crimes commis. La coopération avec différents interlocuteurs, tels que les États, les organisations de la société civile et d'autres organismes des Nations Unies, est fondamentale pour que le répertoire central d'informations créé par le Mécanisme donne toute la mesure de son potentiel.

Nous exhortons le Mécanisme à continuer de renforcer son approche inclusive de la justice, en accordant une attention particulière aux objectifs intersectoriels, tels que la problématique femmes-hommes, l'approche axée sur les victimes et les considérations plus larges liées à la justice transitionnelle, tout en veillant à mener ses travaux dans la plus grande indépendance et impartialité, en vue de collaborer avec les autorités locales et, ainsi, de permettre aux victimes de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire de saisir la justice. L'application du principe de responsabilité implique également d'établir la vérité sur les faits, ce qui est de la plus haute importance pour les victimes et pour les éventuels processus de reconstruction et de réconciliation.

De même, nous prenons note des recommandations formulées dans le rapport, et espérons que le quatrième rapport – le prochain à être présenté – rendra compte des progrès accomplis dans les domaines où il a été établi que des améliorations pouvaient être apportées. Par ailleurs, nous sommes conscients que les travaux du Mécanisme sont considérablement affectés par l'absence d'un budget garanti. Le Mécanisme doit disposer des ressources nécessaires pour mener à bien ses opérations et garantir son efficacité. C'est pourquoi nous sommes favorables à ce que le financement du Mécanisme soit inscrit au budget ordinaire de l'ONU en 2020, ce qui lui permettra d'assurer sa continuité, sa fiabilité et sa prévisibilité budgétaire et de s'acquitter de son mandat.

La paralysie et l'inaction continues du Conseil de sécurité, du fait de l'usage abusif du droit de veto ou

de la simple menace du recours au veto, illustrent, aux yeux du monde, l'incapacité de la communauté internationale d'agir face à cette crise grave, au détriment de la population civile. Pour ne citer qu'un exemple, l'impasse politique continue d'empêcher le Conseil de sécurité de renvoyer la situation en Syrie à la Cour pénale internationale. Nous devons prendre des mesures pour que la crédibilité même de l'Organisation, ainsi que sa capacité de défendre les buts et principes sur lesquels elle repose, ne soient pas remises en question. Dans ce contexte, nous demandons une nouvelle fois aux États qui ne l'ont pas encore fait de se joindre à l'initiative franco-mexicaine visant à limiter le recours au droit de veto en cas d'atrocités massives.

**M. Vitrenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M<sup>me</sup> Catherine Marchi-Uhel d'avoir présenté le rapport du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables (voir A/73/741), et d'avoir fait preuve, avec son équipe, d'un dévouement et d'un engagement qui ont permis au Mécanisme d'atteindre ses objectifs. L'Ukraine soutient activement le Mécanisme depuis sa création et suit attentivement ses progrès.

Tout en nous associant à la déclaration faite par le représentant du Liechtenstein (voir A/73/PV.76), je voudrais faire les remarques suivantes à titre national.

Premièrement, le peuple syrien n'a que trop souffert. L'application du principe de responsabilité pour les crimes commis sur le sol syrien depuis le début de ce violent conflit, qui dure depuis huit ans, est non seulement un élément central de l'état de droit universel, mais aussi une obligation morale qui incombe à la communauté internationale à l'égard des victimes. Nous avons trop souvent constaté que les alliés du régime syrien, en particulier ceux qui font partie des membres permanents du Conseil de sécurité, abusent de leurs pouvoirs pour empêcher la justice. Cela s'est produit par le passé, et se produit encore aujourd'hui, et pas seulement à l'encontre du peuple syrien. Mon propre pays, l'Ukraine, est victime de l'utilisation abusive par la Russie de son droit de veto. C'est pourquoi, l'Ukraine, en tant que coauteur de la résolution 71/248, par laquelle le Mécanisme a été créé en 2016, demeure fermement convaincue que ce mécanisme est nécessaire et ô combien pertinent. Alors que le Conseil de sécurité est dans l'impasse, l'ensemble de la communauté internationale doit faire preuve de

créativité et réfléchir sérieusement à la voie à suivre pour garantir l'application du principe de responsabilité.

Deuxièmement, nous nous félicitons de l'amélioration continue de l'efficacité et de la viabilité des opérations du Mécanisme, notamment la création d'un système perfectionné de gestion de l'information et des éléments de preuve. Il incombe au premier chef au Mécanisme, conformément à son mandat, de veiller à recueillir le plus d'éléments de preuve possibles attestant des violations du droit international et des atteintes à ce droit en Syrie, et de garantir que les responsables répondent de leurs actes et soient traduits en justice. À cet égard, l'Ukraine souscrit aux recommandations formulées dans le rapport visant à renforcer la coopération du Mécanisme avec l'ONU, les États Membres et la société civile.

Enfin troisièmement, puisque la phase initiale est terminée, nous appuyons l'appel en faveur du financement du Mécanisme au titre du budget ordinaire de l'ONU, comme c'est le cas pour le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar.

**M. Ugarelli** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Cheffe du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, M<sup>me</sup> Catherine Marchi-Uhel, de l'exposé très instructif qu'elle a présenté ce matin (voir A/73/PV.76).

Comptant parmi les pays qui s'étaient portés coauteurs, en décembre 2016, de la résolution 71/248, par laquelle le Mécanisme a été créé, le Pérou est convaincu de la nécessité de garantir, à l'avenir, que les auteurs d'atrocités commises sur le territoire syrien répondent de leurs actes. En outre, ladite résolution a confirmé la ferme volonté de l'Assemblée générale de prendre position face au manque d'unité du Conseil de sécurité et à l'inaction qui en résulte.

Dans ce contexte, le Pérou se félicite aujourd'hui du rapport du Mécanisme (voir A/73/741), qui décrit les différents domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés ces derniers mois, notamment le regroupement et la préservation des données, le lien entre les éléments de preuve et la responsabilité pénale individuelle, ainsi que l'ouverture de dossiers spécifiques. De même, nous nous félicitons de l'approche inclusive de la justice adoptée par le Mécanisme, y compris l'attention particulière

accordée à la violence sexuelle et fondée sur le genre. Nous soulignons également la nécessité de continuer de renforcer, à l'avenir, la coopération du Mécanisme avec l'ONU et les autres organisations internationales, ainsi qu'avec les États et la société civile. Nous soulignons également qu'il importe de veiller à ce que le Mécanisme dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

En réitérant sa volonté de coopérer avec le Mécanisme et avec tous les organismes qui déploient des efforts afin de garantir dûment l'application du principe de responsabilité en Syrie, le Pérou réaffirme son appui à toutes les initiatives visant à faire en sorte que les auteurs de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire répondent de leurs crimes. L'accès à la justice et les processus de

responsabilisation et de réconciliation sont essentiels pour atteindre cet objectif.

Pour conclure, je souhaite réaffirmer que la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que la défense de l'état de droit, sont des préalables indispensables à l'avènement de sociétés libres, pacifiques et inclusives. Dans un contexte marqué par les conflits et les crises humanitaires, la communauté internationale se doit d'être unie afin de mettre fin aux souffrances de millions de personnes et à l'impunité grandissante dont jouissent les auteurs d'atrocités criminelles.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 34 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 16 heures.*